



Commune de Livilliers

mairie@livilliers.fr

10, Rue de la Chaise
95 300 Livilliers

Téléphone : 01.34.42.72.04

ARRETE N°28/2024 PERMISSION DE VOIRIE - POSE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la commune de LIVILLIERS,

- Vu les articles L2211-1 et L2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code la Route et notamment l'article R.411.8
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (notamment la signalisation temporaire) ;
- Vu la demande de Monsieur COUPIN Quentin en date du mardi 4/10/2024 concernant l'installation d'un échafaudage pour les travaux de rénovation de la toiture au 14 rue de Romesnil, 95300 LIVILLIERS ;
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer le stationnement pendant la durée des travaux.

Et pour permettre le bon déroulement des travaux :

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur COUPIN Quentin co-proprétaire de la maison 14, rue de Romesnil est autorisé à occuper temporairement le domaine public, pour permettre l'installation d'un échafaudage et le dépôt de matériaux par la société GMT 95, 25 rue de Labbeville 95810 VALLANGOUJARD, représentée par M. MARTINOT Quentin destiné la rénovation de la toiture devant le 14, rue de Romesnil 95300 LIVILLIERS à partir du 11 octobre 2024 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, le chantier sera sécurisé et matérialisé par Monsieur COUPIN Quentin et par l'entreprise GMT 95. Les règles de sécurité et d'accessibilité relatives à l'utilisation du domaine public devront être respectées.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

La gendarmerie d'Auvers sur Oise ;
Monsieur COUPIN Quentin ;
L'entreprise GMT 95 ;
TRANSDEV
Affichage

LIVILLIERS, le 10/10/2024

Le Maire
François DANCONNIER

